

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2535

29 décembre 2009

### SOMMAIRE

Acomex Investments S.A. ....	121672	Pan European Distribution .....	121668
Acomex Investments S.à r.l. ....	121672	Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl .....	121657
AEIF LH Sub 02 S.à r.l. ....	121634	Portugal (Brisa) 3 S.à r.l. ....	121648
AEIF LH Sub 04 S.à r.l. ....	121654	Portugal (Brisa) S.à r.l. ....	121644
AEIF LH Sub 04 S.à r.l. ....	121648	Portugal (Brisa) S.à r.l. ....	121657
AEIF LH Sub 06 S.à r.l. ....	121657	Premium Select Lux S.A. ....	121671
Alleray S.à r.l. ....	121634	Profiline Luxembourg SA .....	121680
Blittersdorf Immobilien A.G. ....	121634	Reinig Promotions S.à r.l. ....	121644
Buttons Line S.A. ....	121648	Restocarpi, s.à r.l. ....	121677
Buttons Line S.A. ....	121676	Ropaix S.A. ....	121650
BVLUX .....	121636	Severn Trent Luxembourg Acquisition 1 S.à r.l. ....	121672
Café MICHE Sàrl .....	121676	Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l. ....	121644
Canberra II .....	121673	Sina S.à r.l. ....	121650
Carvalux S.A. ....	121634	Société Financière de Participation Piguiet S.A. ....	121635
Cinia S.à r.l. ....	121635	Société Luxembourgeoise du Bâtiment S.A. ....	121650
FDV II Venture .....	121670	Stein Frères .....	121667
Fidarc S.à r.l. ....	121636	TDK Europe S.A. ....	121635
Finavias S.à r.l. ....	121638	TPG Azure S.à r.l. ....	121677
Finavias S.à r.l. ....	121650	TPG Sonic VI B S.à r.l. ....	121677
Franklin Templeton Investment Funds ..	121635	Transmar Holding S.A. ....	121651
Héritiers Jules Gales S.A. ....	121636	Van Dijken S.à r.l. ....	121673
High-Tech Training & Services .....	121643	Viville Investissement S.A. ....	121675
Hôtel-Restaurant Carpini, s.à r.l. ....	121676	World Trade Polimers S.A. ....	121671
Immobilière Hiely S.A. ....	121642	World Trade Polymers S.A. ....	121671
Jilin S.C.A., SICAR .....	121680		
Ketter SA .....	121650		
Land Breeze S.à r.l. ....	121671		
LBB Re Luxembourg S.A. ....	121669		
LBREP III William S.à r.l. ....	121636		
Matese S.à r.l. ....	121677		
PALIFOR LOGISTICS Luxembourg SA .....	121676		

**AEIF LH Sub 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 132.299.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009154260/13.

(090186833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Blittersdorf Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 19.478.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009154261/13.

(090186879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Carvalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 134.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009153995/10.

(090186557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Alleray S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.184.

*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 13 novembre 2009*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Sociétés à Luxembourg en date du 13 novembre 2009, qu'il a été décidé de révoquer KPMG Audit au fonctions de réviseur d'entreprises de la Société, et de nommer avec effet immédiat PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2009.

*Pour la Société*

Pascal HOBLER

Référence de publication: 2009154305/18.

(090186610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Franklin Templeton Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.177.

Les comptes annuels au 30 Juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154309/10.

(090187162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**TDK Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 67.690.

## RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31/03/2008 (Rectificatif du dépôt du bilan 2008 déposé le 30/06/2009, N° L090095316.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154311/12.

(090187129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Société Financière de Participation Piguier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.147.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2009*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Pan European Ventures S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009154317/19.

(090186940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Cinia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.147.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009154262/13.

(090186887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**BVLUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5533 Remich, 47, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 49.059.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009154263/13.

(090186903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Héritiers Jules Gales S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5533 Remich, 47, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 52.907.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009154264/13.

(090186927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Fidarc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 130.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2009154269/12.

(090186623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**LBREP III William S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 136.271.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of November.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualified as Société d'Investissement en Capital A Risque ("SICAR"), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 127.959 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Régis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Sole Shareholder.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "LBREP III William S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 2, Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 136.271, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 5<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 643 on March 3<sup>rd</sup>, 2008. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five Euro cents (€ 1.25-) each.

III. the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company and approves the financial statements of the Company as of the date of dissolution of the Company;

IV. the Sole Shareholder, as liquidator, declares explicitly to proceed with the dissolution and liquidation of the Company;

V. the Sole Shareholder declares that all the known debts and liabilities of the Company have been paid and settled;

VI. the Sole Shareholder takes over and assumes personally all assets, liabilities and commitments known or unknown of the dissolved Company and the liquidation of the Company is terminated without prejudice that it assumes all its liabilities;

VII. the Company's share register is cancelled as a result of the dissolution of the Company;

VIII. the Sole Shareholder fully discharges the managers for their mandate up to this date; and

IX. the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand and one hundred Euro (€ 1,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qualifiée de Société d'Investissement en Capital A Risque, ("SICAR"), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959 ("l'Associé unique"),

ici représenté par Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associé unique.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'Associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "LBREP III William S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.271, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, reçu en date du 5 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 643 du 3 Mars 2008. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12,500.-) représenté par dix mille (10,000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1.25-) chacune.

III. L'Associé unique déclare avoir pleine connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et approuve les rapports financiers de la Société à la date de sa dissolution;

IV. L'Associé unique, en tant que liquidateur, déclare explicitement procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société;

V. L'Associé unique déclare que toutes les dettes et tous les passifs connus de la Société ont été payés et réglés;

VI. L'Associé unique prend en charge et assume personnellement les actifs, passifs et obligations, connus ou inconnus, de la Société dissoute et la liquidation de la Société est clôturée étant entendu qu'il assume tous ses passifs;

VII. Suite à la dissolution de la Société, son registre des parts sociales est annulé;

VIII. L'Associé unique donne entière décharge aux gérants pour leur activité dans le cadre de leur mandat jusqu'à cette date, et

IX. les livres et documents de la Société seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la Société dissoute.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent Euro (€ 1,100.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49823. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009154688/104.

(090188095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

#### **Finavias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 884.573,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.767.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of the month of September,

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing at Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Finavias S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of four hundred twelve thousand one hundred fifty-two euro (EUR 412,152.-), with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, of 20 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 19 July 2008, number 1787, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139767 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, of 16 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 11 June 2009, number 1152.

The meeting is declared open at 2.40 p.m with Maître Manfred MULLER, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Maître Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital by an amount of four hundred seventy-two thousand four hundred twenty-one euro (EUR 472,421.-) so as to raise it from its present amount of four hundred twelve thousand one hundred fifty-two euro (EUR 412,152.-) to eight hundred eighty-four thousand five hundred seventy-three euro (EUR 884,573.-).

2 To issue four hundred seventy-two thousand four hundred twenty-one (472,421) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by Fininfra, AXA Infrastructure Investissement SAS and AXA UK Infrastructure Investment SAS, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of four hundred seventy-two thousand four hundred twenty-one euro (EUR 472,421.-) so as to raise it from its present amount of four hundred twelve thousand one hundred fifty-two euro (EUR 412,152.-) to eight hundred eighty-four thousand five hundred seventy-three euro (EUR 884,573.-).

*Second resolution*

The shareholders resolved to issue four hundred seventy-two thousand four hundred twenty-one (472,421) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

1. Thereupon has appeared Maître Manfred MULLER, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Fininfra, a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137745 ("Fininfra"), by virtue of a proxy given on 23 September 2009.

Fininfra declared to subscribe for two hundred thirty-six thousand two hundred nine (236,209) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of twenty-three million three hundred eighty-four thousand six hundred seventy-six euro (EUR 23,384,676.-), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of twenty-three million six hundred twenty thousand eight hundred eighty-five euro (EUR 23,620,885.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the two hundred thirty-six thousand two hundred nine (236,209) new shares to Fininfra.

2. Thereupon has appeared Maître Manfred MULLER, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Infrastructure Investissement SAS, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, having a share capital of fifty-four million fifty thousand euro (EUR 54,050,000.-), registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 489 695 957 ("AXA II"), by virtue of a proxy given on 23 September 2009.

AXA II declared to subscribe for one hundred seventy-eight thousand five hundred thirteen (178,513) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of seventeen million six hundred seventy-two thousand seven hundred twenty-one euro (EUR 17,672,721.-), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of seventeen million eight hundred fifty-one thousand two hundred thirty-four euro (EUR 17,851,234.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred seventy-eight thousand five hundred thirteen (178,513) new shares to AXA II.

3. Thereupon has appeared Maître Manfred MULLER, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA UK Infrastructure Investment SAS, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, having a share capital of twenty-six million seven hundred forty-one thousand euro (EUR 26,741,000.-), registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 409 160 645 ("AXA UK II"), by virtue of a proxy given on 23 September 2009.

AXA UK II declared to subscribe for fifty-seven thousand six hundred ninety-nine (57,699) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of five million seven hundred twelve thousand one hundred eighty-two euro (EUR 5,712,182.-), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of five million seven hundred sixty-nine thousand eight hundred eighty-one euro (EUR 5,769,881.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the fifty-seven thousand six hundred ninety-nine (57,699) new shares to AXA UK II.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital. (First paragraph).** The issued capital of the Company is set at eight hundred eighty-four thousand five hundred seventy-three euro (EUR 884,573.-) divided into eight hundred eighty-four thousand five hundred seventy-three (884,573) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR.6.700.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre,

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Finavias S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quatre cent douze mille cent cinquante-deux euros (EUR 412.152.-), ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 19 juillet 2008, numéro 1787, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139767 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 juin 2009 numéro 1152.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.40 heures sous la présidence de Maître Manfred MULLER, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jennifer FERRAND, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent soixante-douze mille quatre cent vingt-et-un euros (EUR 472.421.-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent douze mille cent cinquante-deux euros (EUR 412.152.-) à huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 884.573.-).

2 Émission de quatre cent soixante-douze mille quatre cent vingt-et-une (472.421) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par Fininfra, AXA Infrastructure Investissement SAS et AXA UK Infrastructure Investment SAS, et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

4 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social était présente ou représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent soixante-douze mille quatre cent vingt-et-un euros (EUR 472.421,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent douze mille cent cinquante-deux euros (EUR 412.152,-) à huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 884.573,-).

*Deuxième résolution*

Les associés ont décidé d'émettre quatre cent soixante-douze mille quatre cent vingt-et-une (472.421) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution*  
*Souscription - Paiement*

1. Ensuite Maître Manfred MULLER, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Fininfra, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137745 ("Fininfra"), en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2009.

Fininfra a déclaré souscrire deux cent trente-six mille deux cent neuf (236.209) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-seize euros (EUR 23.384.676,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de vingt-trois millions six cent vingt mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 23.620.885,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les deux cent trente-six mille deux cent neuf (236.209) parts sociales nouvelles à Fininfra.

2. Ensuite Maître Manfred MULLER, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA Infrastructure Investissement SAS, une société par actions simplifiée, régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, ayant un capital social de cinquante-quatre millions cinquante mille euros (EUR 54.050.000,-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 489 695 957 ("AXA II"), en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2009.

AXA II a déclaré souscrire cent soixante-dix-huit mille cinq cent treize (178.513) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-sept millions six cent soixante-douze mille sept cent vingt-et-un euros (EUR 17.672.721,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de dix-sept millions huit cent cinquante-et-un mille deux cent trente-quatre euros (EUR 17.851.234,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cent soixante-dix-huit mille cinq cent treize (178.513) parts sociales nouvelles à AXA II.

3. Ensuite Maître Manfred MULLER, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA UK Infrastructure Investment SAS, une société par actions simplifiée, régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, ayant un capital social de vingt-six millions sept cent quarante-et-un mille euros (EUR 26.741.000,-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 409 160 645 ("AXA UK II"), en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2009.

AXA UK II a déclaré souscrire cinquante-sept mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (57.699) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions sept cent douze mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 5.712.182,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de cinq millions sept cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingt-un euros (EUR 5.769.881,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cinquante-sept mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (57.699) parts sociales nouvelles à AXA UK II.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Émis. (Alinéa premier).** Le capital émis de la Société est fixé à huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 884.573,-) divisé en huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-treize (884.573) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Muller, Unverzagt, Ferrand, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 octobre 2009. Relation: RED/2009/1065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tom Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 25 novembre 2009.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2009154690/217.

(090187559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

#### **Immobilière Hiely S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 143.354.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FIBET INTERNATIONAL CORP., ayant son siège social à Western Trust Corporation Torre Delta Building, 6<sup>th</sup>, Floor, Office 601, Via Espana, Elvira Mendez Street, Panama City, République de Panama

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Celso Gomes Domingues, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 novembre 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité de seule et unique actionnaire de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est le seul et unique actionnaire de IMMOBILIERE HIELY S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.354 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 25 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3014 du 23 décembre 2008.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité de seule et unique actionnaire de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant que seule et unique actionnaire de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante déclare que l'ensemble des dettes de la Société a été réglée et qu'elle a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'elle sera tenue de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, Grand-Duché de Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51067. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154695/51.

(090187572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**H.T.T.S. S.A., High-Tech Training & Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 39-41, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.621.

—  
*Extrait de publication de la Réunion du conseil d'administration du 27 novembre 2009*

Le conseil d'administration de la société anonyme «HIGH-TECH TRAINING & SERVICES», avec siège social à L-8510 Redange-sur-Attert, 39-41, Grand Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 76.621 après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*1<sup>ère</sup> résolution:*

Le conseil d'administration constate que Monsieur Richard DEMOULIN n'a pas accepté son mandat d'administrateur.

*2<sup>e</sup> résolution:*

Le conseil d'administration nomme en remplacement, avec effet au 8 septembre 2009, Monsieur Didier WILMOTTE, né le 2 mai 1964 à Etterbeek, demeurant à L-4505 Differdange, 55, rue de l'Acier, au poste d'administrateur, son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire en 2011.

Ettelbruck, le 7 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Pierre PROBST

Notaire

Référence de publication: 2009154804/22.

(090188042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Severn Trent Luxembourg Acquisition 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 148.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009154802/12.

(090187800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Reinig Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 12-14, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 106.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154803/10.

(090188013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Portugal (Brisa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 131.451.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of November.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129918, holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr. Max Mayer, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal dated November 25<sup>th</sup>, 2009.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearer is the sole shareholder of Portugal (Brisa) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131451, incorporated pursuant to a deed of Martine Schaeffer, notary then residing in Luxembourg, on 24<sup>th</sup> August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2279 of 11<sup>th</sup> October 2007, and amended by a deed of Maître Paul Decker, notary of 16<sup>th</sup> September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21<sup>st</sup> October, 2009, number 2062 (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignations of all the managers in duty, with effect as of the date of signature of the present resolution.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 10 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

" **Art. 10. Manager(s), Board of manager(s). (First paragraph).** The Company is managed by a Board of Managers composed by one or several managers."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the third paragraph of the article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 11. Powers of Manager(s). (Third Paragraph).** Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of Managers by the joint signature of any two Managers.."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the fifth paragraph of the article 13 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

"Quorum: The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decision made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers."

*Sixth resolution*

Consequently, the Sole Shareholder resolves to appoint the following person as Sole Manager of the Company for an unlimited duration with immediate effect:

- AEIF Luxembourg Holdings S.a r.l., a limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered on the Trade Register of Luxembourg under the number B129159.

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.00) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to fifteen thousand euro (EUR 15,000.00), by the issue of one hundred (100) new shares having a par value of twenty five euro (EUR 25.00) each.

*Eighth resolution*

The Meeting resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the pre-named subscriber, represented as aforesaid, declares to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make payment in full for the one hundred new shares thus subscribed by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of twelve million seven hundred ninety-one thousand nine hundred and fifty-one euro (EUR 12,791,951) towards the Company, of which the amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred euro) will be allocated to the Company share capital and an amount of twelve million seven hundred and eighty-nine thousand four hundred and fifty-one euro (EUR 12.789.451) shall be allocated to the share premium account.

AEIF LH Sub 01 S.a r.l., through its proxy holder, declared that there exists no impediment, restriction, or limitation to the free transferability of the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations, or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by AEIF LH Sub 01 S.a r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of AEIF LH Sub 01 S.a r.l., pre-named, attesting that it is the full owner of the Contribution.

*Nineth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) represented by 600 (six hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up."

121646

*Tenth resolution*

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company and Mrs. Pascale Haine to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129918, propriétaire de 500 (cinq cent) parts sociales de la Société ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 25 novembre 2009;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée Portugal (Brisa) S.à r.L, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131451, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Luxembourg du 24 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2279 du 11 octobre 2007, et modifié par un acte du notaire Maître Paul Decker du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 octobre 2009, numéro 2062 (la Société).

II. Que les 500 (cinq cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

*Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte de et d'accepter la démission des gérants en fonction, avec effet à la date de la présente résolution.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société comme suit:

" **Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. (Premier paragraphe).** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de un ou plusieurs gérants".

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de la Société comme suit:

" **Art. 11. Pouvoirs de Gérants. (Troisième paragraphe)** . Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 13 des Statuts de la Société comme suit:

"Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés."

#### *Sixième résolution*

En conséquence, l'Assemblée décide de nommer comme Gérant unique

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129159.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.500 (deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 15,000 (quinze mille euros) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite le souscripteur pré désigné, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux parts sociales nouvelles, le nombre pour lequel il a été admis, et de les libérer entièrement par apport ("Apport") en nature consistant en une créance d'un montant de douze millions sept cent quatre-vingt onze mille neuf cent cinquante et un euro (EUR 12.791.951) envers la Société, , dont EUR 2,500.- (deux mille cinq cents euros) seront imputés au capital social de la société, et le solde de douze millions sept cent quatre-vingt neuf mille quatre cent cinquante et un euro (EUR 12.789.451) seront imputés sur le compte prime d'émission.

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

#### *Neuvième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune entièrement libérée."

#### *Dixième résolution*

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorise à tout gérant de la Société et à Mme Pascale Haine de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 5.500,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51063. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros).  
Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154705/194.

(090187518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Portugal (Brisa) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 134.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009154798/13.

(090187506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**AEIF LH Sub 04 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 135.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009154799/13.

(090187481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Buttons Line S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 62.934.

L'an deux mille neuf, le deux décembre,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est tenue une assemblée générale des actionnaires de la société anonyme  
BUTTONS LINE S.A.

établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 janvier 1998,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 6 mai 1998, numéro 314, page 15.056, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 11 décembre 2002,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 30 janvier 2003, numéro 96, page 4.562, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 62.934.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTA, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claire SABBATUCCI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social de la société
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et ce conformément au texte ci-après reproduit.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**«Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Antonelli, Bortolotto, Sabbatucci, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 décembre 2009. Relation: RED/2009/1293. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 3 décembre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009154703/72.

(090187373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Sina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9213 Diekirch, 10, rue de Brabant.  
R.C.S. Luxembourg B 120.118.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154808/10.

(090187432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Finavias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 139.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 novembre 2009.

Edouard DELOSCH  
Notaire

Référence de publication: 2009154793/12.

(090187561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Société Luxembourgeoise du Bâtiment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem.  
R.C.S. Luxembourg B 39.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009154794/11.

(090187542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Ketter SA, Société Anonyme,  
(anc. Ropaix S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 108.468.

L'an deux mille neuf, le onzième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Ropaix S.A.», avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 108.468, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch en date du 25 mai 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 18 octobre 2005 numéro 1056.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques-Amaury Thomasset, employé privé, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques-Amaury Thomasset, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en KETTER SA;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante  
«Art. 1<sup>er</sup>. Il est formé une société sous forme d'une société anonyme dont la dénomination est KETTER SA»;

### 3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de Ropaix S.A. en Ketter SA.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et a dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>. premier paragraphe.** Il est formé une société sous forme d'une société anonyme dont la dénomination est KETTER SA.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacques-Amaury Thomasset, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 novembre 2009, LAC / 2009 / 47733. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009154701/56.

(090187709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

### **Transmar Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 84.675.

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven. Le dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TRANSMAR HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 84.675, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 443 du 20 mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, prédésigné, en date du 29 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1559 du 30 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg. Monsieur Angelo ZITO, prénommé, occupe également la fonction de scrutateur.

L'assemblée appelle aux fonctions de secrétaire Monsieur Jérôme ADAM, salarié, demeurant à Holzem.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations éventuelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1.- Transformation de la société anonyme holding en une société de participations financières et modification subséquente des articles 1<sup>er</sup>, alinéa 1, article 2 et 11 des statuts.

2.- Modification de l'article 5 des statuts.

3.- Changement au sein du conseil d'administration.

4.- Confirmation du mandat du commissaire aux comptes.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la société d'une société anonyme Holding (soumise à la loi de 1929) en une société de participations financières.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier les articles 1<sup>er</sup>, alinéa 1, article 2 et 11 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante dans les versions française et anglaise:

**Version française:**

**Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa premier).** «Il existe une société anonyme sous la dénomination TRANSMAR HOLDING S.A.».

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte».

«**Art. 11.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

**Version anglaise:**

**Art. 1. (first paragraph).** «There exists a corporation (société anonyme) under the name of TRANSMAR HOLDING S.A.».

«**Art. 2.** The purpose of the corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose».

«**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer de l'article 5 des statuts l'autorisation préalable de la part de l'assemblée générale à la nomination d'un administrateur délégué par le conseil d'administration et lui donne la teneur suivante dans les versions française et anglaise:

#### **Version française:**

«**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, telefax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

#### **Version anglaise:**

«**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors shall elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail. Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.»

121654

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Christophe MASUCCIO, de Monsieur Aleksandar VUKOTIC et de la société AELSION INVESTISSEMENTS S.A. de leur poste d'administrateur et leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

L'assemblée décide de nommer en leur remplacement les personnes suivantes, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable, né le 7 juin 1953 à Noci, Italie, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
- Monsieur Francesco ZITO, salarié, né le 10 décembre 1950 à Noci, Italie, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
- Madame Susana CARRIÇO, salariée, née le 16 janvier 1976 à Evora, Portugal, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de confirmer le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52.618, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève environ à deux mille euros (EUR 2.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Angelo Zito, Adam Jérôme, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 novembre 2009, LAC / 2009 / 47232. Reçu 75.-

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009154702/158.

(090187696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**AEIF LH Sub 04 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 135.799.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of November.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.159, holder of 600 (six hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max Mayer, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal dated November 25th, 2009.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearer is the sole shareholder of AEIF LH Sub 04 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.799, incorporated pursuant to a deed of Paul Decker, notary then residing in Luxembourg, on 16th January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

number 490 of 26th February 2008, and amended by a deed of the undersigned notary of 18th September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15th October, 2009, number 2024 (the Company).

II. That the 600 (six hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignations of the managers in duty, with effect as of the date of signature of the present resolution.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 10 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 10. Manager(s), Board of manager(s). (first paragraph).** The Company is managed by a Board of Managers composed by one or several managers. "

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the third paragraph of the article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 11. Powers of Manager(s). (third paragraph).** Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of Managers by the joint signature of any two Managers."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the fifth paragraph of the article 13 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

"Quorum: The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decision made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers."

*Sixth resolution*

Consequently, the Sole Shareholder resolves to appoint the following person as Sole Managers of the Company for an unlimited duration with immediate effect:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered on the Trade Register of Luxembourg under the number B129.159.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159, propriétaire de 600 (six cent) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 25 novembre 2009;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée AEIF LH Sub 04 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.799, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg du 16 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 490 du 26 février 2008, et modifié par un acte du notaire soussigné du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 octobre 2009, numéro 2024 (la Société).

II. Que les 600 (six cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

#### *Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte de et d'accepter la démission des gérants en fonction, avec effet à la date de la présente résolution.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société comme suit:

«**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. (premier paragraphe).** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de un ou plusieurs gérants».

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de la Société comme suit:

«**Art.11. Pouvoirs de Gérants. (troisième paragraphe).** Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 13 des Statuts de la Société comme suit:

«Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.»

#### *Sixième résolution*

En conséquence, l'Assemblée décide de nommer comme Gérant unique:

- AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129.159.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51053. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154707/135.

(090187479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Portugal (Brisa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 131.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009154797/13.

(090187520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**AEIF LH Sub 06 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 138.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009154800/13.

(090187476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.159.557.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.646.

In the year two thousand and nine, 30<sup>th</sup> day of October, before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 93.646 (the Company). The Company has been incorporated on 15 May 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 652 of 16 June 2003. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 October 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

(1) PFIZER LUXCO HOLDINGS SARL a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of USD 458,976,300.- and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B98684,

hereby represented by Marie Efstathiou, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on 29 October 2009; and

(2) PFIZER PHARMACEUTICALS B.V., a private company with limited liability, incorporated under the laws of The Netherlands, with corporate seat in Rotterdam, The Netherlands, having its address at Rivium Westlaan 142, 2909 LD, Capelle a/d IJssel, The Netherlands and registered at the Trade Registry of the Chamber of Commerce of Rotterdam under number 24243225,

hereby represented by Marie Efstathiou, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in New York on 28 October 2009.

Such powers of attorney after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed, which will be filed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. 62,234,366 class A parts and 956,792 class B parts, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting.

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) creation of a new class of parts in the Company in the form of preferred class C parts;

(3) increase of the share capital of the Company by an amount of USD 114,590,000.- (one hundred fourteen million five hundred ninety thousand US Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 3,159,557,900.- (three billion one hundred fifty-nine million five hundred fifty-seven thousand nine hundred US Dollars) to USD 3,274,147,900.- (three billion two hundred seventy-four million one hundred forty-seven thousand nine hundred US Dollars) by way of issuance of 2,291,800 (two million two hundred ninety-one thousand eight hundred) new preferred class C parts (the class C parts) having a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars) each;

(4) subscription to, and payment of, the share capital increase referred to in item (3). above in respect of the class C parts by PHIVCO Jersey (as defined below) by way of a contribution in kind;

(5) ensuing amendments to article 7 and article 18 of the articles of incorporation the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under items (2) and (3) above; and

(6) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued parts in the share register of the Company.

III. The Meeting adopts unanimously the following resolutions (being noted that the resolutions below fulfil applicable attendance and majority requirements with respect to each class of parts in the Company):

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented, the Meeting waives the convening notice requirements. The shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having full knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to create a new class of parts (in addition to the existing class A parts and class B parts) of the Company in the form of the class C parts.

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 114,590,000.- (one hundred fourteen million five hundred ninety thousand US Dollars) in order to bring it from its current amount of 3,159,557,900 (three billion one hundred fifty nine million five hundred fifty-seven thousand nine hundred US Dollars) to USD 3,274,147,900.- (three billion two hundred seventy-four million one hundred forty-seven thousand nine hundred US Dollars) by way of creation and issuance of 2,291,800 (two million two hundred ninety-one thousand eight hundred) new preferred class C parts having a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars) each, and the Meeting hereby resolves to issue such class C parts.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

"Section 1. General.

The corporate capital of the company is set at USD 3,274,147,900.- (three billion two hundred seventy-four million one hundred forty-seven thousand nine hundred US Dollars) divided into:

- SIXTY-TWO MILLION TWO HUNDRED THIRTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED SIXTY-SIX (62,234,366) Class A parts having a par value of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.-) each;
- NINE HUNDRED FIFTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY-TWO (956,792) ordinary class B parts having a par value of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.-) each; and
- TWO MILLION TWO HUNDRED NINETY-ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED (2,291,800) preference class C parts having a par value of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.-) each.

Unless the context indicates otherwise, the term "parts" as used in these articles of association shall refer to the class A parts, the class B parts and the class C parts.

Parts may be issued with or without a share premium.

The class A parts, the class B parts and the class C parts are shares to which a voting right is attached.

The respective holders of parts shall be entitled to vote at the participants meeting of each class of parts.

Unless otherwise provided therein, the subscribed share capital of the company may be increased or reduced in compliance with applicable Luxembourg law requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law). It shall create one or more special reserves with the funds received by the company as issue premiums upon the issue and sale of its parts, which reserves or issue premium special reserves may be used by the Board of Managers, within its sole discretion, to provide for the payment of any parts which the company may redeem in accordance with these articles of association, for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution save that (i) the issue premiums to be used for the redemption of any class of parts, for the setting off of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend to any class of parts or other distribution to any class of parts is limited to the amount of the issue premiums corresponding or relating to that class of parts, except that issue premiums relating to class A parts and class B parts shall be used to pay any accrued but unpaid dividends on the class C parts immediately prior to any distribution of issue premiums on the class A parts and the class B parts and that (ii) as long as payment of any dividend to any class C parts remain outstanding, no distribution of issue premiums on the class A parts and the class B parts may be made without the affirmative vote or consent of the holders of at least two-thirds of the class C parts, each category of holders acting as a single class, given in person or by proxy, either in writing or at a meeting.

#### Section 2. Class A parts and Class B parts.

Each class A part and each class B part shall have one vote on each matter submitted to a vote of the participants of the company.

The respective holders of class A and class B parts shall be entitled to the same rights and obligations in respect of dividends and liquidation and more particularly:

##### (A) Dividends

Current dividend distributions will be made to each class (class A parts or class B parts) by reference to, and in accordance with, the total share capital plus the share premium amount of the relevant class as of the date of the dividend distribution relative to the total share capital plus the share premium of the company as of the date of the dividend distribution.

All cumulative dividends on the class C parts shall be paid in full before any dividends or any distribution of issue premiums are paid with respect to the class A parts and class B parts pursuant to article 7, section 3 (A). Issue premiums of the class A parts and class B parts shall be used to pay any accrued but unpaid dividends on the class C parts immediately prior to the distribution of issue premiums on the class A parts and class B parts.

Without prejudice to the above, dividends or distributions of issue premiums may be paid with respect to the class A parts and class B parts, notwithstanding the fact that payment of any dividend to any class C parts remain outstanding subject to the affirmative vote or consent of the holders of at least two-thirds of the class C parts, each category of holders acting as a single class, given in person or by proxy, either in writing or at a meeting.

##### (B) Liquidation Rights

Liquidating distributions will be made to each class (class A parts or class B parts) by reference to, and in accordance with, the total share capital plus share premium amount of that class as of the date of the liquidation relative to the total share capital plus share premium of the company as of the date of the liquidation, it being understood that:

- For purposes of paragraph (A) above and this paragraph (B), "share premium" means issue premium amounts paid upon subscription for each class of parts, reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such class of parts or any other class of parts according to these articles of association;
- if one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class; and
- if one class of parts receives a dividend distribution, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a dividend distribution.

Returns of distributions or assets to class A parts and class B parts will however only be possible after the entire satisfaction of the class C parts liquidation rights pursuant to article 7, section 3 (B) below. After the payment of all amounts specified in article 7, section 3 (B) hereof, each class A part and each class B part shall entitle the holder thereof to all residual liquidation proceeds of the company.

### Section 3. Class C parts.

Each class C part shall have one vote on each matter submitted to a vote of the participants of the company.

#### (A) Dividends

Dividend entitlements of class C parts shall be limited to a preferred recoverable dividend return (as defined in article 18 of these articles of association) calculated by reference to the following provisions and shall be payable in accordance with the following terms:

##### C parts half yearly dividend periods

The holders of class C parts shall be entitled to receive, provided that the interim or pro forma accounts drawn up no later than 1 month before the date of the meeting of the Board of Managers taking the decision to distribute half yearly dividends (in accordance with article 18 of these articles of association) show that sufficiently distributable funds (as determined by reference to articles 72-2 and 167 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 and concerning commercial companies, as amended) exist, on the 30<sup>th</sup> day of June and 30<sup>th</sup> day of November of each year or if such day is not a Business Day, on the next succeeding Business Day, scheduled half yearly interim dividends, calculated on the basis of the six-month period immediately prior to and including June 30 and November 31 of each year (except for the first dividend period, which shall begin on 30 October 2009), at an amount per part equal to a par value of fifty Dollars US (USD 50.-) PLUS issue premiums of such class C part issued upon subscription for such class C part if any, REDUCED BY any distributions of such issue premiums already made to the holder of such class C parts multiplied by the rate per part equal to 4,50 (four point five per cent) plus the rate for deposits in U.S. Dollars for 180 days on the first day of such scheduled dividend period appearing on Page 3750 of the Telerate screen as of 11.00 a.m. Luxembourg time, two Business Days prior to the beginning of such scheduled dividend period PLUS declared but unpaid scheduled dividends for previous dividend periods.

Business Day means a day on which commercial banks are open for business in Luxembourg.

The scheduled dividend will be computed on the basis of a 360-day year for the actual number of days elapsed.

The company will pay such scheduled dividends in U.S. Dollars.

The dividends for each of the C parts holders will be cumulative if not actually paid as indicated herein and will rank pari passu.

#### (B) Liquidation

Upon liquidation, dissolution or winding-up of the company, each class C part shall entitle the holder thereof to a return of distributions or assets of the company in an amount equal to the nominal par value of such class C part, PLUS the issue premium amount paid upon subscription for such class C part, REDUCED BY any distributions of such issue premiums to the holder of such class C part PLUS all accrued and unpaid scheduled dividends (whether or not declared) on such class C part up to and until the date of liquidation, before any return may be made to the class A parts and the class B parts.

To the extent there are no distributable funds in the company to cover the accrued and unpaid scheduled dividends (whether or not declared) of the class C parts holders, such dividends will be paid out of the residual liquidation proceeds relating to the class A parts and the class B parts.

#### (C) Voting Rights

As long as any class C parts remain outstanding, the sole participant or the general meeting of the participants will not, without the affirmative vote or consent of the holders of at least two-thirds of the class C acting as a single class, given in person or by proxy, either in writing or at a meeting, authorize or create, or increase the issued amount of, any class or series of securities ranking prior to or at the same level as the class C parts with respect to the payment of dividends or the distribution of assets upon liquidation, dissolution or winding up.

### Section 4. Redemption of parts.

Parts in the company shall not be redeemable at the request of a participant.

The company may, however, redeem parts (with the exception of class C parts) whenever the sole participant or the general meeting of the participants considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by law and the present articles of association.

With respect to the class C parts, the company may redeem such parts after the third anniversary date of their issuance, or obtain the consent of all the holders of the class C parts, if redemption is sought earlier than the third anniversary date. In that case, the class C parts should only be redeemed if the following conditions are fulfilled:

(i) if the value of the assets of the company has decreased to an amount determined by the general meeting of the participants to be below the minimum level for the company to be operated in an economically efficient manner as determined by a board of managers' decision, within its discretion, or

(ii) if there has been an adverse change in the economic or political situation as determined by a board of managers' decision, within its discretion.

The class C parts not having been previously redeemed by the company, will (subject to the conditions below) have to be redeemed by it at the latest on 30 October 2028.

Any such redemption shall be made only out of the company's distributable reserves and funds, including any issue premiums but excluding any reserve required by Luxembourg law. As long as any class C parts remain outstanding, the company will not, without the affirmative vote or consent of the holders of at least two-thirds of the class C, acting as a single class, given in person or by proxy, either in writing or at a meeting, redeem the class A parts and class B parts.

The redemption price shall be determined by the Board of Managers it being understood that:

(i) the redemption price of class C parts shall equal the par value of such class C part, PLUS the issue premium amounts paid upon subscription for the class C part, REDUCED BY any distribution of such issue premiums to the holders of such class C parts PLUS all accrued and unpaid scheduled dividends (whether or not declared) on such class C parts up to and until the date of the redemption; and

The redemption price shall be paid within a period as determined by the sole participant or, in the case of a plurality of participants, the general meeting of the participants which shall not exceed thirty Business Days from the date fixed for redemption, provided that the relevant transfer documents have been received by the company, provided that in the case of the mandatory redemption such price shall be paid no later than 30 October 2028.

In general and subject to the above conditions, the company may redeem any parts as it deems fit, including by way of redemption and cancellation. Parts redeemed by the company, which remain in existence shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the company and shall be disregarded for purposes of determining the net asset value per part, in each case, for so long as such parts are held by the company."

*Fifth resolution*

In order to reflect the above resolutions, the Meeting resolves to add a new paragraph at the end of article 18 of the Articles, which shall read as follows:

"C) Priority of Payment

The class A parts and the class B parts shall be entitled to receive a distribution of all residual net profits and earnings of the company, provided that the preferred dividend return of the holders of class C parts have been paid in full on the payment dates provided for under article 7, section 3(A) of the present articles of association (unless otherwise consented by the holders of the class C parts as provided under article 7, section 2(A)), it being understood that the payment of dividends on the class C parts does not automatically confer any right to dividends on the class A parts and the class B parts."

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued class C parts of the Company as per the resolutions above in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the third resolution above as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

PHIVCO Jersey (Holdco) Limited, a limited liability company governed and organized under the laws of Jersey, with its registered address at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG (PHIVCO Jersey or the Subscriber) hereby represented by Ms Marie Efstathiou, with her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to:

(i) subscribe to the class C Parts, and

(ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of (i) 3 (three) shares in PHIVCO Jersey Limited (the PHIVCO Shares), such shares being valued for the purposes of this contribution in kind on the basis of their fair market value at USD 804,900,000.- (eight hundred four million nine hundred thousand US Dollars), and representing 100 (one hundred) per cent of the total number of the shares in PHIVCO Jersey Limited, such valuation being expressly accepted in its principle and its amount by the current participants and (ii) 3 (three) shares in PHIVCO Jersey II Limited (the PHIVCO II Shares), such shares being valued for the purposes of this contribution in kind on the basis of their fair market value at USD341,000,000 (three hundred forty one million US Dollars), and representing 100 (one hundred) per cent of the total number of the shares in PHIVCO II Jersey Limited, such valuation being expressly accepted in its principle and its amount by the current participants.

This contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) USD 114,590,000.- (one hundred fourteen million five hundred ninety thousand US Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining balance in an amount of USD 1,031,310,000.- (one billion thirty-one million three hundred and ten thousand US Dollars) is to be allocated to the share premium account of the Company.

(iii) It results from a certificate issued on 29 October 2009 by PHIVCO Jersey that, inter alia, (i) the PHIVCO Shares have a value of at least USD 804,900,000.- (eight hundred and four million nine hundred thousand US Dollars), (ii) the PHIVCO II Shares are worth at least USD 341,000,000.- (three hundred forty-one million US Dollars) and (iii) that 10% (ten per cent) of the value of the contributed shares shall be allocated to the subscription and payment of the new class C parts in the Company and 90% (ninety per cent) of the value of the contributed shares shall be allocated to the share premium account of the Company (the Certificate).

The Certificate after having been signed *ne variatur* by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, will remain attached to the present notarial deed in order to be registered with it.

The contributed shares are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the share holdings in the Company are henceforth as follows:

Shareholders	shares
Pfizer Luxco Holdings, S.à r.l. . . . . .	43,114,156 Class A parts 956,792 Class B parts
Pfizer Pharmaceuticals B.V. . . . . .	19,120,210 Class A parts
PHIVCO Jersey (Holdco) Limited . . . . .	<u>2,291,800 Class C parts</u>
TOTAL . . . . .	62,234,366 Class A parts 956,792 Class B parts 2,291,800 Class C parts

#### *Estimates of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed are estimated to be approximately six thousand seven hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de octobre, par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL (la Société), une société à responsabilité limitée établie au Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 93.646. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, au Grand-Duché de Luxembourg, en date 15 mai 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 652 du 16 juin 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 16 octobre 2009 de Maître Paul Bettingen, notaire demeurant à Niederanven, au Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

(1) PFIZER LUXCO HOLDINGS SARL, une société à responsabilité limitée établie au Luxembourg ayant son siège social au 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de USD 458.976.300,- et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.684,

représenté par Marie Efstathiou, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 29 octobre 2009; et

(2) PFIZER PHARMACEUTICALS B.V., une société privée à responsabilité limitée, établie aux Pays-Bas, ayant son siège social au Rivium Westlaan 142, 2909 LD, Capelle a/d IJssel, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de Rotterdam sous le numéro 24243225,

représenté par Luxembourg, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York le 28 octobre 2009.

Les procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. 62.234.366 parts sociales de classe A et 956.792 parts sociales de classe B qui représentent la totalité du capital social de la société sont dûment représentées à l'Assemblée.

II. L'ordre du jour est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société sous la forme et avec la dénomination, de parts sociales préférentielles de classe C;

(3) augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 114.590.000,- (cent quatorze millions cinq cent quatre-vingt-dix mille dollars US) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 3.159.557.900,- (trois milliards cent cinquante-neuf millions cinq cent cinquante-sept mille neuf cents dollars US) à un montant de USD 3.274.147.900,- (trois milliards deux cent soixante-quatorze millions cent quarante-sept mille neuf cents dollars US) par l'émission de 2.291.800 (deux millions deux cent quatre-vingt-onze mille huit cents) nouvelles parts sociales préférentielles de classe C (les Parts de Classe C) ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars US) chacune;

(4) souscription et libération de l'augmentation de capital prévue au point (3). ci-dessus concernant les Parts de Classe C par PHIVCO Jersey (telle que définie ci-après), au moyen d'un apport en nature;

(5) modification consécutive des articles 7. et 18. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les modifications décidées aux points (2) et (3) ci-dessus; et

(6) modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

III. L'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes (étant noté que les résolutions suivantes remplissent les exigences de quorum et de majorité applicables à chaque classe de parts sociales dans la Société):

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société (en plus des Parts de Classe A et de les Parts de Classe B) sous la forme et avec la dénomination de, les Parts de Classe C.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 114.590.000,- (cent quatorze millions cinq cent quatre-vingt-dix mille dollars US) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 3.159.557.900,- (trois milliards cent cinquante-neuf millions cinq cent cinquante-sept mille neuf cents dollars US) à un montant de USD 3.274.147.900,- (trois milliards deux cent soixante-quatorze millions cent quarante-sept mille neuf cents dollars US) par l'émission de 2.291.800 (deux millions deux cent quatre-vingt-onze mille huit cents) nouvelles parts sociales préférentielles de classe C (les Parts de Classe C) ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars US) chacune, et l'Assemblée émet par la présente les Parts de Classe C.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Section 1. Général.

Le capital social de la société est fixé à USD 3.159.557.900,- (trois milliards cent cinquante-neuf millions cinq cent cinquante-sept mille neuf cents dollars US) représenté par:

- SOIXANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX (62.234.366) parts de Classe A parts ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune;

- NEUF CENT CINQUANTE-SIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (956.792) parts ordinaires de classe B d'une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune; et

- DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE HUIT CENTS (2.291.800) parts privilégiés de classe C d'une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune.

A moins que les statuts l'indiquent autrement, le terme "parts" tel qu'utilisé dans ces statuts désigne les parts de classe A, les parts de classe B et les parts de classe C.

Les parts peuvent être émises avec prime d'émission.

Les parts de classe A, les parts de classe B et les parts de classe C sont des parts avec droit de vote.

Les propriétaires respectifs auront droit de voter aux assemblées de chaque classe de parts.

Sauf disposition contraire dans ces Statuts, le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit selon les dispositions légales luxembourgeoises.

Le Conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une ou plusieurs réserves spéciales destinées à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts, les réserves ainsi créées ou primes d'émission pourront être utilisées par le Conseil de gérance, à sa discrétion, en vue du rachat de ses parts par la société ainsi que l'y autorise les présents statuts, pour compenser des pertes réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution excepté que (i) la prime d'émission à utiliser pour le rachat de toute classe de parts, pour compenser toute pertes réalisées ou latentes ou pour le paiement de tout dividende à toute classe de parts ou toute autre distribution à toute classe de parts est limitée au montant de prime d'émission correspondant ou lié à cette classe de parts, sauf que la prime d'émission des parts de classe A et des parts de classe B sera utilisée pour payer tout dividende couru mais non encore payé sur les parts de classe C immédiatement avant toute distribution de prime d'émission sur les parts de classe A et les parts de classe B et que (ii) aussi longtemps que les distributions de dividendes liées aux parts de classe C n'auront pas été faites entièrement, aucune distribution de prime d'émission ne pourra être réalisée sur les parts de classe A et les parts de classe B sans le vote positif ou l'approbation des détenteurs d'au moins deux-tiers des parts de classe C agissant comme une seule classe, donné en personne ou par procuration, par écrit ou à la réunion.

#### Section 2. Parts de classe A et Parts de classe B.

Chaque part de classe A et chaque part de classe B ouvrira droit à une voix en toute matière soumise au vote des associés de la société.

Les détenteurs de parts de classe A et de parts de classe B bénéficient des mêmes droits et obligations quant aux dividendes et à la liquidation et plus particulièrement:

##### (A) Dividendes

Les distributions de dividendes seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B) par référence à, et selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe à la date de la distribution de dividende par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société au jour de la distribution de dividende.

Les dividendes cumulés sur les parts de classe C doivent être intégralement payés avant tout paiement de dividende ou distribution de prime d'émission aux parts de classe A et aux parts de classe B prévue à l'article 7, section 3 (A). La prime d'émission des parts de classe A et des parts de classe B doit être utilisée pour payer tout dividende couru mais non encore payé sur les parts de classe C immédiatement avant toute distribution de prime d'émission sur les parts de classe A et les parts de classe B.

Sans préjudice des dispositions ci-dessus, Les distributions de dividendes ou de primes d'émissions liées aux parts de classe A et aux parts de classe B pourront être faites, nonobstant le fait que la distribution de dividendes lié aux parts de classe C n'aura pas été réalisée entièrement, avec le vote positif ou l'approbation des détenteurs d'au moins deux-tiers des parts de classe C, agissant comme une seule classe, donné en personne ou par procuration, par écrit ou à la réunion.

##### (B) Droits en cas de liquidation

Les distributions au moment de la liquidation seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B) par référence à, et selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe au jour de la liquidation par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société au jour de la liquidation, étant entendu que:

- Pour les besoins des paragraphes (A) et (B) ci-dessus, "prime d'émission" désigne les montants de prime d'émission émis lors de la souscription de chaque classe de parts, déduction faite de toute distribution de cette prime aux détenteurs de ladite classe de parts ou toute autre classe de parts selon les présents Statuts;

- Si une classe de parts reçoit une distribution de prime d'émission de sa classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement droit aux autres classes de parts de recevoir une distribution de prime de leur classe;

- Si une classe de parts reçoit une distribution de dividendes, il ne sera pas automatiquement accordé aux autres classes de parts de recevoir une distribution de dividende.

Le paiement d'une quote-part dans la distribution des actifs de la société aux associés détenteurs de parts de classe A et de parts de classe B sera néanmoins seulement possible après que les droits en cas de liquidation des parts de classe aient été entièrement satisfaits, selon l'article 7 section 3 (B) ci-dessous. Après le paiement des montants spécifiés à l'Article 7, section 3 (B) ci-dessous, chaque part de classe A et chaque part de classe B donnera droit à son propriétaire à tous les produits de la liquidation de la société.

#### Section 3. Parts de classe C.

Chaque part de classe C ouvrira droit à une voix en toute matière soumise au vote des associés de la société.

##### A) Dividendes

Les droits aux dividendes au profit des propriétaires de parts de classe C seront limités à un dividende préférentiel (tel que défini à l'article 18) récupérable, calculé sur base des dispositions ci-après et payable selon les termes suivants:

Périodes de dividende semestrielles des parts de classe C:

Les propriétaires de parts de classe C auront droit à la distribution de dividendes, à condition que les comptes intérimaires ou les comptes pro forma préparés au plus tard 1 mois avant la date du conseil de gérance qui prend la décision de distribuer les dividendes intérimaires semestrielles (selon l'article 18 des présents Statuts), attestent qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant (tel que déterminé conformément aux dispositions des articles 72-2 et 167 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée), le 30 juin et le 30 novembre de chaque année ou, si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable (tel que défini ci-dessous), le Jour Ouvrable suivant, dividendes prévus semestriellement, calculés sur la base de la période de six mois précédant immédiatement et incluant le 30 juin et le 31 novembre de chaque année (excepté pour la première période de dividende, qui commence le 30 octobre 2009), à un montant de cinquante dollars US (USD 50,-) par part de classe C, augmenté des primes d'émission desdites parts de classe C émises lors de la souscription desdites parts, le cas échéant, déduction faite de toute distribution de ladite prime d'émission déjà faite à un associé détenteur de parts de classe C multiplié par le taux par part égal à 4,50 (quatre point cinq pour cent) plus le taux d'intérêt des dépôts en Dollars US pour 180 jours commençant le premier jour de cette période de dividende prévu, apparaissant à la page 3750 sur Telerate à 11.00 heures du matin, heure de Luxembourg, deux jours ouvrables avant le début de la période de dividende prévu PLUS les dividendes prévus déclarés mais non payés relatifs à des périodes de dividendes antérieurs.

Jour Ouvrable désigne un jour pendant lequel les banques commerciales sont ouvertes à Luxembourg. Le dividende sera calculé sur base d'une année de trois cent soixante jours pour le nombre de jours effectivement écoulés.

La société effectuera la distribution de dividendes en dollars US

Les dividendes pour chacun des propriétaires de parts de classe C seront cumulables en cas de non-paiement aux dates prévues indiquées ci-dessus et seront de même rang (pari passu).

#### B) Droits en cas de liquidation

En cas de liquidation, de dissolution ou de faillite de la société, les propriétaires de parts de classe C auront droit à une distribution ou à des actifs de la société pour un montant égal à la valeur nominale des parts de classe C, majoré des primes d'émission créées lors de la souscription desdites parts de classe C, déduction faite de toute distribution desdites primes d'émission à un associé détenteur de parts de classe C majoré des dividendes courus et non payés (déclarés ou non) sur lesdites parts de classe C et ce jusqu'au jour de la liquidation, avant que tout paiement équivalent puisse être fait au profit des parts de classe A et des parts de classe B.

Dans la mesure où il n'existe pas de profit distribuable dans la société pour couvrir les dividendes courus et non payés (déclarés ou non) des détenteurs de parts de classe C, ces dividendes seront payés sur les produits de liquidation des parts de classe A et les parts de classe B.

#### C) Droits de vote

Aussi longtemps que les parts de classe C seront en circulation, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la société ne pourra, sans l'avis favorable des détenteurs d'au moins deux tiers des parts de classe C, chacun agissant en une seule classe, donné en personne ou par mandataire, dans le cadre d'une assemblée ou par voie de consultation écrite, autoriser ou créer, ou augmenter le montant autorisé ou souscrit de chaque catégorie ou série de parts ayant priorité sur les parts de classe C au regard de la mise en paiement de dividendes ou de la distribution des biens en cas de liquidation, dissolution ou liquidation judiciaire.

#### Section 4. Rachat de parts.

Les parts de la société ne seront pas rachetables à la demande d'un associé.

La société pourra à tout moment racheter ses parts (à l'exception des parts de classe C) lorsque l'associé unique ou l'assemblée générale des associés considérera le rachat dans l'intérêt de la société, conformément aux termes et conditions qu'elle aura fixés et dans les limites imposés par la loi et les statuts.

En ce qui concerne les parts de classe C, la société peut procéder au rachat de ces parts après le troisième anniversaire du jour de leur émission, ou obtenir le consentement des propriétaires de parts de classe C, respectivement en cas de volonté de procéder au rachat de telles parts antérieurement à la date du troisième anniversaire. Plus particulièrement, les parts de classe C peuvent être rachetées si les conditions suivantes sont remplies:

(i) si la valeur des actifs de la société a diminué de telle façon à atteindre le minimum fixé par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, au dessous du minimum nécessaire au fonctionnement économique correct de la société déterminé par une décision du Conseil de gérance, à sa discrétion ou

(ii) s'il y a eu une détérioration de la situation économique ou politique déterminé par une décision du Conseil de gérance, à sa discrétion .

Les parts de classe C qui n'auront pas été rachetées plus tôt par la Société, devront (conformément aux conditions ci-dessus) être rachetées par la Société au plus tard le 30 octobre 2028.

Tout rachat sera fait à partir des bénéfices non distribués et des réserves non obligatoires, incluant toute prime d'émission, mais excluant toute réserve requise par le droit luxembourgeois. Aussi longtemps que des parts de classe C resteront en circulation, la société ne pourra procéder au rachat des parts de classe A et des parts de classe B sans le vote positif ou l'approbation des détenteurs d'au moins deux-tiers des parts de classe C, agissant comme une seule classe, donné en personne ou par procuration, par écrit ou à la réunion.

Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance, étant entendu que le prix de rachat des parts de classe C doit être égal à la valeur nominale desdites parts de classe C, majoré de la prime d'émission liée à la souscription desdites parts de classe C, déduction faite de toute distribution desdites primes d'émission à un associé détenteur de parts de classe C majoré de tous les dividendes courus non payés (déclarés ou non) sur lesdites parts de classe C, et ce jusqu'au jour du rachat.

Le prix de rachat est payable dans le délai déterminé par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associées, l'assemblée générale des associés, lequel ne devra pas excéder trente Jours Ouvrables à partir de la date de rachat, à condition que les documents nécessaires au transfert aient été reçus par la société et à condition que dans le cas du rachat obligatoire, ce prix de rachat soit payé au plus tard le 30 octobre 2028.

En général et conformément aux conditions ci-dessus, la Société peut, à tout moment, racheter toutes parts, y compris par rachat et annulation. Les parts rachetées par la société continueront d'exister mais seront privées du droit de vote, et du droit aux dividendes, ainsi que du droit au boni de liquidation, et ne seront pas prises en compte dans la détermination de la valeur de l'actif net par part, aussi longtemps que ces parts seront détenues par la société."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 18 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"B) Priorité de distribution

Les parts de classe A et les parts de classe B auront droit de recevoir une distribution de tous les bénéfices nets résiduels et revenus de la société, pour autant que le dividende privilégié des propriétaires de parts Privilégiées de classe C ait été payé intégralement aux dates prévues à l'article 7 section 3(A) des présents Statuts (sauf consentement des propriétaires des parts de classe C conformément aux dispositions de l'articles 7, section 2(A) des Statuts), étant entendu que le paiement du dividende privilégié des parts Privilégiées de classe C ne confère pas automatiquement un droit à un dividende sur les parts de classe A et les parts de classe B."

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises de class C conformément aux résolutions ci-dessus, dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des parts sociales de la manière suivante:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

PHIVCO Jersey (Holdco) Limited, une société privée à responsabilité limitée du Jersey, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG (PHIVCO Jersey ou le Souscripteur) ci-après représenté par Marie Efstathiou, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(i) souscrire aux Parts de Classe C; et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature correspondant à (i) 3 (trois) parts sociales dans PHIVCO Jersey Limited (les Parts PHIVCO), lesdites parts sociales ayant été estimées sur la base de la valeur du marché en vue du présent apport en nature à un montant de USD 804.900.000,- (huit cent quatre millions neuf cent mille dollars américains), et représentant 100 (cent) pourcents du nombre total de parts sociales dans PHIVCO Jersey Limited, cette évaluation étant expressément acceptée dans son principe et son montant par les participants actuels et (ii) 3 (trois) parts sociales dans PHIVCO Jersey II Limited (les Parts PHIVCO II), lesdites parts sociales ayant été estimées sur la base de la valeur du marché en vue du présent apport en nature à un montant de USD 341.000.000,- (trente-quatre et un millions dollars américains), et représentant 100 (cent) pour cent du nombre total de parts sociales dans PHIVCO Jersey II Limited, cette évaluation étant expressément acceptée par les participants actuels.

Ledit apport en nature sera alloué de la manière suivante:

(i) USD 114.590.000,- (cent quatorze millions cinq cent quatre-vingt-dix mille dollars US) à allouer au compte de capital social nominal de la Société, et

(ii) le montant restant de USD 1.031.310.000,- (un milliard trente et un millions trois cent dix mille dollars US) à allouer au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat émis le 29 octobre par Pfizer Limited que, inter alia, (i) les Parts PHIVCO sont estimées à un minimum de USD 804.900.000,- (huit cent quatre millions neuf cent mille dollars américains), (ii) les Parts PHIVCO II sont estimées à un minimum de USD 341.000.000,- (trente-quatre et un millions dollars américains) et que (iii) 10% (dix pour cent de la valeur des parts sociales apportées sera attribuée à la souscription et au paiement de nouvelles parts de Classe C de la Société et 90% (quatre vingt dix pour cent) de la valeur des parts sociales apportées sera allouée au compte prime d'émission de la Société (le Certificat).

Ledit Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parts sociales apportées sont par conséquent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Par conséquent, l'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société est le suivant:

Associés	Nombre de parts sociales
Pfizer Luxco Holdings, S.à r.l. . . . . .	43.114.156 Parts sociales de classe A 956.792 Parts sociales de classe B
Pfizer Pharmaceuticals B.V. . . . . .	19.120.210 Parts sociales de classe A
PHIVCO Jersey (Holdco) Limited . . . . .	2.291.800 Parts sociales de classe C
TOTAL . . . . .	62.234.366 Parts sociales de classe A 956.792 Parts sociales de classe B 2.291.800 Parts sociales de classe C

#### Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à six mille sept cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Marie Efstathiou, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2009. LAC/2009/46504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009154663/553.

(090187879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

#### Stein Frères, Société en nom collectif.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 21, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 3.739.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

Le vingt-sept novembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Madame Marie-Jane MULLER, sans état, veuve de Monsieur Jean Pierre Emile STEIN, demeurant à L-7201 Walferdange, Janshof,

ici représentée par Monsieur Rick STEIN, administrateur de société, demeurant à L-7430 Fischbach, 4, rue du Berger, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 26 novembre 2009,

laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur", annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- Monsieur Rick STEIN, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont exposé au notaire instrumentaire:

Qu'ils sont les seuls associés de la société en nom collectif "STEIN FRERES", avec siège social à L-2611 Luxembourg, 21, route de Thionville, constituée sous forme d'une société en nom collectif sous la dénomination de STEIN FRERES et sous la raison de commerce DUCAL RADIO, suivant acte reçu par le notaire Charles Mersch, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 1945, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 9 du 12 novembre 1945, modifiée en société en commandite simple sous la dénomination de DUCAL, S.à r.l. ET CIE, suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 126 du 26 juin 1981, modifiée en société en nom collectif sous la dénomination de STEIN FRERES, suivant acte reçu par le prédit notaire Baden, en date du 18 novembre 1983, publié au Mémorial,

Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 5 du 7 janvier 1984. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire Emile SCHLESSER, en date du 27 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1329 du 10 juillet 2006. La société en nom collectif STEIN FRERES est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 3.739 et son capital social est de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune,

Que la société a été dissoute d'un commun accord des associés à partir de ce jour,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu aux droits des parties,

Que les associés s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que, par conséquent, la société en nom collectif "STEIN FRERES" a cessé d'exister à partir de cette date,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-7430 Fischbach, 4, rue du Berger.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Stein, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation LAC / 2009 / 50936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009154667/50.

(090187485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

### **Pan European Distribution, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 37.558.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "PAN EUROPEAN DISTRIBUTION" (ci-après la "Société"), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37558, établie et ayant son siège social au 84 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 26 du 24 janvier 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date 9 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 214 du 18 mars 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christine RIES, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carmen MEDINA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Diana DUMITRU, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Décision de mettre la Société en liquidation.

2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

121669

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Jean-Benoît LACHAISE, avec adresse professionnelle au 84 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. RIES, C. MEDINA, D. DUMITRU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14562. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009154669/56.

(090188059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**LBB Re Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.710.

Im Jahre zweitausendneun, den vierten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille MINES, mit Amtssitz in Capellen (Großherzogtum Luxemburg),

hat sich anlässlich der Feststellung einer Kapitalerhöhung Herr Christian Jungers, Rechtsanwalt, berufsansässig in L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Verwaltungsrats der LBB Re Luxembourg S.A., eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (die Gesellschaft), gemäß den Beschlüssen des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 23. November 2009 (die Beschlüsse), eingefunden.

Eine Kopie der ordnungsgemäß unterzeichneten Beschlüsse, bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienenen Partei und den amtierenden Notar, der gegenwärtigen Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Camille MINES, mit Amtssitz in Capellen, (Großherzogtum Luxemburg), am 14. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1343 vom 2. Juni 2008 (die Satzung) und seither nicht abgeändert.

Der Erschienene, namens handelnd wie eingangs erwähnt, hat, im Anschluss an die Beschlüsse, sodann den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

1. Der Wortlaut von Artikel 5 der Satzung lautet wie folgt:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf drei Millionen Euro (3.000.000 Euro) festgesetzt, eingeteilt in drei Millionen (3.000.000) Aktien ohne Nennwert.

Weiteres genehmigtes Kapital wird auf vier Millionen fünfhunderttausend Euro (4.500.000 Euro) festgesetzt, welches in vier Millionen fünfhunderttausend (4.500.000) Aktien eingeteilt ist.

Der Verwaltungsrat ist befugt das aktuelle Aktienkapital bis zur erlaubten Kapitalsumme, von Zeit zu Zeit, ganz oder teilweise, während einer Zeitspanne, welche am fünften Jahrestag des Gründungstages der Gesellschaft endet, zu erhöhen.

Jedes Mal, wenn der Verwaltungsrat eine Kapitalerhöhung innerhalb des genehmigten Kapitals vornimmt, muss Artikel 5 der Satzung entsprechend abgeändert werden und der Verwaltungsrat muss gegebenenfalls die nötigen Schritte einleiten oder eine Person damit beauftragen, die nötigen Schritte einzuleiten, um die Ausführung und Veröffentlichung solcher

Änderungen, einschließlich der Eintragung einer solchen Kapitalerhöhung und der daraus folgenden Änderungen der Satzung vor einem Notar, festzulegen.

Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden."

2. Der Verwaltungsrat hat, in den Beschlüssen unter anderem, folgendes beschlossen:

(A) das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals, um einen Gesamtbetrag von EUR200.000 (zweihundert Tausend Euro) zu erhöhen, um es von EUR3.000.000 (drei Millionen Euro), eingeteilt in 3.000.000 (drei Millionen) gleichwertige Aktien ohne Nennwert auf insgesamt EUR3.200.000 (drei Millionen zweihundert Tausend Euro) zu erhöhen, eingeteilt in 3.200.000 (drei Millionen zweihundert Tausend) gleichwertige Aktien ohne Nennwert;

(B) die Neuen Aktien zu erschaffen und 200.000 gleichwertige Neue Aktien ohne Nennwert auszugeben, unter Berücksichtigung, dass:

I. der Alleinige Aktionär die gesamten Neuen Aktien zeichnen wird;

II. die Kapitalerhöhung durch Bareinzahlung in das Gesellschaftskapital am 4. Dezember 2009 erfolgt;

III. jedes Verwaltungsratsmitglied dazu ermächtigt ist, die Zeichnung zwecks Ausgebung der Neuen Aktien zu genehmigen und anzunehmen;

IV. die Kapitalerhöhung durch Erstellung einer notariellen Urkunde bestätigt wird und der Beleg der vollständigen Einzahlung der Kapitalerhöhung sowie der Zeichnung der Neuen Aktien dem amtierenden Notar vorgelegt wird; und

V. nach Ausgebung der Neuen Aktien, die Aktien an der Gesellschaft wie folgt gehalten werden:

Aktionär	Anzahl gehaltener Aktien
Landesbank Berlin AG . . . . .	3.200.000

3. In Folge der Kapitalerhöhung der Gesellschaft ist der Wortlaut von Artikel 5 der Satzung wie folgt zu ändern:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf drei Millionen zweihundert Tausend Euro (3.200.000 Euro) festgesetzt, eingeteilt in drei Millionen zweihundert Tausend (3.200.000) Aktien ohne Nennwert.

Weiteres genehmigtes Kapital wird auf vier Millionen fünfhunderttausend Euro (4.500.000 Euro) festgesetzt, welches in vier Millionen fünfhunderttausend (4.500.000) Aktien eingeteilt ist.

Der Verwaltungsrat ist befugt das aktuelle Aktienkapital bis zur erlaubten Kapitalsumme, von Zeit zu Zeit, ganz oder teilweise, während einer Zeitspanne, welche am fünften Jahrestag des Gründungstages der Gesellschaft endet, zu erhöhen.

Jedes Mal, wenn der Verwaltungsrat eine Kapitalerhöhung innerhalb des genehmigten Kapitals vornimmt, muss Artikel 5 der Satzung entsprechend abgeändert werden und der Verwaltungsrat muss gegebenenfalls die nötigen Schritte einleiten oder eine Person damit beauftragen, die nötigen Schritte einzuleiten, um die Ausführung und Veröffentlichung solcher Änderungen, einschließlich der Eintragung einer solchen Kapitalerhöhung und der daraus folgenden Änderungen der Satzung vor einem Notar, festzulegen.

Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden."

#### Kosten

Die der Gesellschaft anlässlich dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 3.150,00 Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNGERS, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 4 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4235. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift.

Capellen, den 7. Dezember 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009154674/77.

(090187728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

#### FDV II Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.480.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FDV II Venture*

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009154777/13.

(090187315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Premium Select Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.658.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 7 décembre 2009.

Edouard DELOSCH

Notaire

Référence de publication: 2009154792/12.

(090187573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Land Breeze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.506.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56849 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009154791/12.

(090187589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**World Trade Polymers S.A., Société Anonyme,  
(anc. World Trade Polimers S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.518.

L'an deux mille neuf, le dixième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WORLD TRADE POLIMERS S.A.", avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 148.518, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2095 du 24 octobre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandrine MELNYK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en WORLD TRADE POLYMERS S.A.;

2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de WORLD TRADE POLYMERS S.A.»;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de WORLD TRADE POLIMERS S.A. en WORLD TRADE POLYMERS S.A.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, la première phrase de l'article premier des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. première phrase.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de WORLD TRADE POLYMERS S.A.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lydia Schneider, Sandrine Melnyk, Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 novembre 2009, LAC / 2009 / 47723. Reçu 75.-

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009154700/58.

(090187749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Acomex Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Acomex Investments S.A.).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.653.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56736 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009154812/13.

(090187814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Severn Trent Luxembourg Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009154801/12.

(090187802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Canberra II, Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 7, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 137.954.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 07 décembre 2009*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 07 décembre 2009, que le siège social de la société est transféré du 2A, rue Hannelanst L-9544 Wiltz au 7, rue des Tondeurs L-9570 WILTZ.

Wiltz, le 07 décembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009154805/14.

(090187958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Van Dijken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Hôtel Beau Séjour Mondorf.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 3, avenue Docteur Klein.

R.C.S. Luxembourg B 149.617.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix sept novembre

Par devant Maître d'Huart, notaire de résidence à Pétange

ONT COMPARU:

- Monsieur VAN DIJKEN Jan, né le 23 février 1951 à Ten Boer (NL) demeurant au 3, Avenue Docteur Klein L - 5630 MONDORF LES BAINS

- Madame VAN DIJKEN Sylvie, assistante de Direction, née le 22 mai 1976 à Luxembourg, demeurant au 3, Avenue Docteur Klein L - 5630 MONDORF LES BAINS

Tous deux ici représentés sur base d'une procuration donnée à Monsieur Paul DIEDERICH, administrateur de sociétés, demeurant à Steinfort et annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "VAN DIJKEN S.à r.l.".

L'activité de l'hôtel se fera sous l'enseigne "HÔTEL BEAU SEJOUR MONDORF" et celle du restaurant sous l'enseigne "LE NID GOURMAND".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de MONDORF LES BAINS. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration et d'hébergement, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (125,-) Euros chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

**Art. 15.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription des parts*

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur VAN DIJKEN Jan, précité . . . . .	50- parts sociales
Madame VAN DIJKEN Sylvie, précitée . . . . .	50- parts sociales
total . . . . .	100,- parts sociales

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents (1.500,-) Euros.

#### *Assemblée générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame VAN DIJKEN Sylvie, assistante de Direction, née le 22 mai 1976 à Luxembourg, demeurant au 3, Avenue Docteur Klein L - 5630 MONDORF LES BAINS

La société est valablement engagée par la signature unique de la gérante.

2. Le siège social de la société est fixé au 3, Avenue Docteur KLEIN L - 5630 MONDORF LES BAINS.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DIEDERICH, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 19 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13980. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 30 novembre 2009.

Georges d'HUART  
Notaire

Référence de publication: 2009154689/100.

(090187549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Viville Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 95.004.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CMJ HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, Bd Joseph II (RCS Luxembourg N° B 111.733.)

(la "Mandante")

ici représentée par Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg,

(la "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privée qui lui a été délivrée le 4 mai 2009 laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que Viville Investissement S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, Bd Joseph II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.004 (la "Société") a été constituée suivant acte notarié reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich en date du 23 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 915 du 6 septembre 2003.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que l'actionnaire unique, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire représentant l'intégralité du capital social de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société.

Que l'actionnaire unique déclare encore que tout le passif a été payé et que des provisions pour pertes ont été faites et que la liquidation de la Société a été achevée, comme renseigné dans l'état comptable établi par FIDALPHA S.A., ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume (RCS Luxembourg No B 114.321).

Elle déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société "Viville Investissement S.A.," et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant 5 ans au siège social de la société à L-1840 Luxembourg, 11B, Bd Joseph II.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49990. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).  
Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009154696/58.

(090187579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**PALIFOR LOGISTICS Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 33.219.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009154809/11.

(090187956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Café MICHE Saràl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9213 Diekirch, 8, rue de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 92.186.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154807/10.

(090187428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Buttons Line S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2009154828/11.

(090187374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Hôtel-Restaurant Carpini, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Howald, 246, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 45.649.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 07.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009154814/10.

(090187905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Restocarpi, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 22, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 54.275.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009154815/10.

(090187906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Matese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 89, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 39.962.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009154811/10.

(090187901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**TPG Azure S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TPG Sonic VI B S.à r.l.).**

**Capital social: USD 759.348,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.447.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of the month of September.

Before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TPG Azure S.à r.l. (previously "TPG Sonic VI B S.à r.l.") (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 30 April 2008 by deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1373 of 4 June 2008. The articles of association of the Company have been amended on 15 October 2008 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 2877 of 2 December 2008 and on 1<sup>st</sup> September 2009 by a deed Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published.

The meeting was presided by Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Stéphanie Damien, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Thierry Kauffman, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

(B) It appears from the said attendance list that all shareholders and all one million seven hundred eighty-two thousand (1,782,000) shares in issue were represented at the present meeting.

(C) All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

(D) The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Increase of the issued share capital of the Company to seven hundred fifty-nine thousand three hundred and forty-eight USD (US \$ 759,348) by the issue of seventy-four million one hundred fifty-two thousand eight hundred (74,152,800) shares of a par value of one USD cent (US \$ 0.01) each (the "New Shares") for a total subscription price of seven hundred forty-one thousand five hundred and twenty-eight USD (US \$ 741,528) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by TPG Asia V, L.P. and TPG Asia V-A, L.P. (the "Subscribers"), the shareholders of the Company; payment

of the Subscription Price by the Subscribers by way of (i) a contribution in kind of a claim of an amount of six hundred ninety-one thousand five hundred and twenty-eight USD (US \$ 691,528) of the Subscribers against TPG Azure Ireland Limited (the "Contribution in Kind") and (ii) a contribution in cash of fifty thousand USD (US \$ 50,000) (the "Cash Contribution"); approval of the valuation of the Contribution in Kind at six hundred ninety-one thousand five hundred and twenty-eight USD (US \$ 691,528); consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at seven hundred fifty-nine thousand three hundred and forty-eight USD (US \$ 759,348) divided into seventy-five million nine hundred thirty-four thousand eight hundred (75,934,800) shares with a par value of one USD cent (US \$ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Thereafter the following resolution was passed by unanimous decision:

*First resolution*

The general meeting of the Company resolved to increase the issued share capital of the Company to seven hundred fifty-nine thousand three hundred and forty-eight USD (US \$ 759,348) by the issue of seventy-four million one hundred fifty-two thousand eight hundred (74,152,800) shares of a par value of one USD cent (US \$ 0.01) each (the "New Shares") for a total subscription price of seven hundred forty-one thousand five hundred and twenty-eight USD (US \$ 741,528) ( (the "Subscription Price").

The shareholders of the Company, TPG Asia V, L.P. and TPG Asia V-A, L.P. (the "Subscribers"), represented as herebefore mentioned, have subscribed to the New Shares as follows:

Subscriber	Number of subscribed shares	Subscription price in USD
TPG Asia V, L.P. ....	73,620,287	736,202.87
TPG Asia V-A, L.P. ....	532,513	5,325.13
Total .....	74,152,800	741,528.00

The total Subscription Price of the New Shares is fully paid up by the Subscribers by way of (i) a contribution in kind of a claim of an amount of six hundred ninety-one thousand five hundred and twenty-eight USD (US \$ 691,528) of the Subscribers against TPG Azure Ireland Limited (the "Contribution in Kind") and (ii) a contribution in cash of fifty thousand USD (US \$ 50,000) (the "Cash Contribution"). The Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated September 2009 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith).

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the contribution in kind amounts to USD 691,528 being equal to the portion of the Subscription Price to be paid in kind."

It is resolved to value the Contribution in Kind at six hundred ninety-one thousand five hundred and twenty-eight USD (US \$ 691,528).

Evidence of the transfer of the Contribution in Kind and of the Cash Contribution to the Company was shown to the undersigned notary.

To reflect the capital increase, the general meeting of the Company resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand nine hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le 11 septembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg,

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de TPG Azure S.à r.l. (anciennement TPG Sonic VI B S.à r.l.) (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 30 avril 2008 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1373 du 4 juin 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 15 octobre 2008, publié au Mémorial numéro 2877 du 2 décembre 2008, et par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 1<sup>er</sup> septembre 2009, non encore publié.

L'Assemblée est présidée par Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire Stéphanie Damien, maître en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

1. Les associés représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

2. Il résulte de ladite liste de présence que tous les associés et toutes les un million sept cent quatre-vingt-deux mille (1.782.000) actions émises sont représentés à la présente Assemblée.

3. La présente Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous:

Augmentation du capital social de la Société à sept cent cinquante-neuf mille trois cent quarante-huit USD (US \$ 759.348) par l'émission de soixante-quatorze million cent cinquante-deux mille huit cent (74.152.800) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime USD (US \$ 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") pour un montant total de souscription de sept cent quarante et un mille cinq cent vingt-huit USD (US \$ 741.528) (le "Prix de Souscription"); souscription des Nouvelles Parts Sociales par TPG Asia V, L.P. et TPG Asia V-A, L.P. (les "Souscripteurs"), les associés de la Société; paiement du Prix de Souscription par les Souscripteurs au moyen (i) d'un apport en nature consistant en l'apport d'une créance d'un montant de six cent quatre-vingt onze mille cinq cent vingt-huit USD (US \$ 691.528) détenue par les Souscripteurs à l'encontre de TPG Azure Ireland Limited (l'"Apport en Nature") et (ii) d'un apport en espèces de cinquante mille USD (US \$ 50.000) (l'"Apport en Espèce"); acceptation de l'évaluation de l'Apport en Nature à six cent quatre-vingt onze mille cinq cent vingt-huit USD (US \$ 691.528); modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent cinquante-neuf mille trois cent quarante-huit USD (US \$ 759.348) divisé en soixante-quinze million neuf cent trente-quatre mille huit cents (75.934.800) parts sociales d'une valeur nominale de un centime USD (US \$ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable."

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée par décision unanime:

*Résolution unique*

L'assemblée générale de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société à sept cent cinquante-neuf mille trois cent quarante-huit USD (US \$ 759.348) par l'émission de soixante-quatorze million cent cinquante-deux mille huit cent (74.152.800) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime USD (US \$ 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") pour un montant total de souscription de sept cent quarante et un mille cinq cent vingt-huit USD (US \$ 741.528) (le "Prix de Souscription").

Les associés de la Société, TPG Asia V, L.P. et TPG Asia V-A, L.P. (les "Souscripteurs"), représentés comme susmentionné, ont souscrit aux Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Prix de souscription en USD
TPG Asia V, L.P. . . . . .	73.620.287	736.202,87
TPG Asia V-A, L.P. . . . . .	532.513	5.325,13
Total . . . . .	74.152.800	741.528,00

Le Prix de Souscription total des Nouvelles Parts Sociales a été entièrement libéré au moyen (i) d'un apport en nature consistant en l'apport d'une créance d'un montant de six cent quatre-vingt onze mille cinq cent vingt-huit USD (US \$ 691.528) détenue par les Souscripteurs à l'encontre de TPG Azure Ireland Limited (l'"Apport en Nature") et (ii) d'un apport en espèces de cinquante mille USD (US \$ 50.000) (l'"Apport en Espèce"). L'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 11 septembre 2009 (une copie de celui-ci est annexée au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier).

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'apport en nature s'élève à USD 691.528, étant égale à la portion du Prix de Souscription devant être payé en nature".

Il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à six cent quatre-vingt onze mille cinq cent vingt-huit USD (US \$ 691.528).

Preuve de l'Apport en Nature et de l'Apport en Espèce à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Afin de refléter l'augmentation de capital, l'assemblée générale de la Société a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de la manière prévue dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille neuf cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Miriam Schinner, Stéphanie Damien, Thierry Kauffman, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2009. LAC/2009/37770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009154664/164.

(090187296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

#### **Jilin S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 125.782.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2007 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2007 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Dezember 2009.

*Für die Jilin S.C.A., SICAR*

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

*Die Zentralverwaltungsstelle*

Mario Warny / Diane Wolf

Référence de publication: 2009154816/16.

(090187909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

#### **Profiline Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 92.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154285/10.

(090186834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---